Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260908-20260957-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan

20260957

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 11/09/2026
Et Publication du : 11/09/2026

L'an 2026, le 8 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été mis en ligne sur le site internet de la Mairie le 3/09/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, Mme COUSSEMACQ Mathilde, M. GRIJOL François, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LE BARILLEC Joël, M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, M. LUHERNE Vincent, M. RAULT Lucien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TOUBLANT Alexia à M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie à Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie
Excusé : M. MASSON Pascal

A été nommé(e) secrétaire : Mme CADORET Géraldine

2026-09-57 Approbation du procès-verbal du 30 juin 2026

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la précédente séance. En conséquence, il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 30 juin 2026 a préalablement été communiqué au Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/09/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

